

CATÉCHISME DE PERSÉVÉRANCE DE ST-LOUIS-D'ANTIN.

ŒUVRE DES JEUNES TRÉSORIÈRES.

Chaque année, après la première communion, un certain nombre d'enfants entrent en apprentissage. Les parents à qui leurs ressources ne permettent de faire aucun sacrifice pour les frais de cet apprentissage, sont obligés d'accepter les conditions qui leur sont imposées : l'une de ces conditions est souvent le travail du dimanche, qui met les enfants dans l'impossibilité de remplir les devoirs les plus essentiels de la religion, et au moins, d'assister au Catéchisme de persévérence : aussi les voit-on, trop souvent, abandonner bientôt la fréquentation des sacrements et perdre les fruits les plus précieux de leur première communion.

C'est pour prévenir ce malheur que l'œuvre des Jeunes Trésorières est établie.

Au moyen d'un léger secours (10 ou 15 francs par mois), qui offre aux parents et aux maîtresses une compensation plus que suffisante, elle assure aux enfants la liberté nécessaire, le dimanche, pour remplir leurs devoirs de religion, et, en assistant au Catéchisme, se fortifier dans l'instruction chrétienne et dans les principes qui sont pour elles la seule garantie d'une conduite honnête et vertueuse.



212625

De plus, chacune des enfants adoptées par l'œuvre est confiée aux soins particuliers d'une protectrice spéciale, qui prend en main ses intérêts, s'en occupe avec un soin constant, la visite souvent, s'informe de ses besoins et de sa conduite, en rend compte dans les Conseils qui ont lieu chaque mois, et sollicite pour elle les secours extraordinaires que sa position peut réclamer.

En outre, afin d'exciter entre les enfants protégées par l'œuvre une heureuse émulation de travail et de bonne conduite, en leur procurant la jouissance d'être utiles à leurs familles par les récompenses qu'elles obtiennent, des primes sont accordées tous les mois aux enfants qui ont donné le plus de satisfaction à leurs maîtresses. La position des familles n'est pas oubliée non plus, et chaque mois aussi, des secours sont votés en faveur des plus nécessiteuses.

L'œuvre a encore un autre objet : c'est d'assister les enfants du Catéchisme, quand, après leur apprentissage, la maladie ou d'autres causes les font tomber dans une gêne momentanée.

Mais les plus précieux avantages de cette œuvre ne sont peut-être pas pour les enfants en faveur desquelles elle semble uniquement avoir été créée. Tout le Catéchisme en recueille les fruits : par elle, toutes les autres enfants qui le composent apprennent à pratiquer la charité avec intelligence et avec discernement ; à la pratiquer avec dévouement et avec zèle, avec générosité et au prix de sacrifices personnels. Elles commencent à voir les difficultés qu'on rencontre dans le bien, les soins persévérandts qu'il demande, et en même temps tout le prix des sacrifices qu'on s'impose, dans les résultats heureux qu'ils produisent.

Les unes, ordinairement les plus jeunes, commencent à coopérer au bien par la petite aumône personnelle de 4 francs fixée chaque année pour la souscription, et contribuent au placement des billets d'une loterie dont le produit forme,

avec les souscriptions, les ressources de l'œuvre; d'autres lui apportent un concours plus actif encore et plus étendu: elles cherchent et recueillent des souscriptions en dehors du Catéchisme, et en raison du nombre qu'elles en assurent, acquièrent le droit de faire partie du Conseil et d'y prendre une part plus ou moins influente dans les délibérations. Ces délibérations ont pour objet, l'administration des ressources de l'œuvre, l'admission des enfants, les secours et les récompenses extraordinaires qu'on leur accorde, l'examen des rapports faits par les Protectrices.

Enfin, ces Protectrices, choisies dans le sein du Conseil, dont elles partagent d'ailleurs tous les autres travaux, reçoivent en outre la consolante mission de veiller de plus près, ainsi que nous l'avons déjà dit, sur chacune des enfants qu'il adopte, et deviennent auprès d'elles les dépositaires et les instruments de sa sollicitude, de son affection et de son zèle.

Le Catéchisme forme ainsi comme une grande famille dont la charité unit tous les enfants par les liens du dévouement le plus affectueux et de la plus juste reconnaissance.

Pour être admis aux secours de l'œuvre, il faut faire partie du Catéchisme de Saint-Louis-d'Antin, avoir fait sa première communion, ou remplir les conditions nécessaires pour la faire dans l'année courante.

L'œuvre existe à peine depuis deux ans, et déjà plus de quarante enfants ont été par elle secourus et conservées au Catéchisme.

Janvier 1844.

